AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-10-69 974504

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 - 9.57

ABONNEMENT ANNUEL

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K.

25 F.

Bulletin n° IO9 - OCTOBRE I969 -

C OL Z A

GROSSE ALTISE D'HIVER :

Du fait de captures sur panneaux englués dans plusieurs secteurs et des conditions climatiques actuelles favorables à l'évolution de ces insectes, un traitement est recommandé à l'aide de l'un ou l'autre des insecticides homologués figurant sur la liste des pesticides adressée au début de l'année. Bien respecter les doses de matière active indiquées.

DESHERBAGE ANTIGRAMINEES :

Nous rappelons qu'il est encore possible (jusqu'aux premiers froids sensibles) de détruire les graminées adventices (y compris les repousses de céréales) à l'aide du dalapon, seul herbicide pouvant être utilisé aussi tardivement.

Il est indispensable de traiter avant les froids (notamment les périodes de gel nocturne assez marqué) : les basses températures retardent l'action du produit qui risque en outre de sensibiliser le colza au froid.

Cette année, les levées étant très échelonnées, prendre comme base d'observation les plants de colza les plus tardifs.

Dose : 1 Kg,800 à 2 Kgs,500 de matière active/hectare soit 2 à 3 Kgs de produit commercial dans 300 litres d'eau au moins.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription phytosanitaire "BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE" :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Franche-Comté"

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P279